

Saint André Allas
Compte rendu du Conseil municipal du 31 mars 2016

Présents : Patrick Salinié, Patrick Manet, Dominique Thibart, Joseph Marvaud, JJ Albié, Jean-Pierre Gauthier , Carine Audit , Patrica Vinette, Régine Bruscard , Jean-Michel Delpech, Mylène Galmot, Solange Lamothe, Philippe Depoix,

Excusés : Bruscard Françoise, Nicolas Prévost.

Le conseil est assisté de Mme Manchon Nathalie et Cécile Tasset Secrétaires de mairie.

Mr Albié Jean Jacques est nommé secrétaire de séance.

Mr Henrot Percepteur est invité à cette séance consacrée essentiellement au budget.

Budget

1) Comptes administratifs 2015

Budget principal Communal

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	705 480 €
- Recettes :	787 204 €
- Excédent global de clôture:	81 723 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	214 560 €
- Recettes :	385 427 €
- Excédent 2015	170 867 €
- Report antérieur :	207 111 €
- Total :	377 978 €

Budget annexe d'adduction Eau Potable

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	21 901 €
- Recettes :	44 107 €
- Excédent 2015	22 205 €
- Report antérieur :	159 981 €
- Total :	182 186 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	18 065 €
- Recettes :	19 643 €
- Report antérieur :	210 520 €
- Excédent 2015:	1 577 €
- Total :	212 098 €

Budget annexe de la boulangerie

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	12 592 €
- Recettes :	17 512 €
- Excédent 2015	4 920 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	12 232 €
- Recettes :	15 495 €

- Excédent 2015	3 263 €
- Excédent antérieur:	25 885 €
- Total:	29 149 €

2) Budget principal 2016:

A l'unanimité, le conseil approuve le budget primitif 2015 en équilibre pour les recettes et les dépenses à la somme de : 1 212 861 €

- 611 515 € pour la section de fonctionnement
- 601 346 € pour la section d'investissement.

Le conseil approuve dans les mêmes conditions les budgets annexes :

Budget annexe Adduction d'eau potable :

Total des recettes et dépenses : 633 927 €

- 222 186 € en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement.
- 411 741 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement.

Budget annexe boulangerie :

Total pour les recettes et dépenses : 70 659 €

- 22 758 € en recettes et dépenses pour la section fonctionnement.
- 47 901 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement.

3) Impôts locaux, taux des taxes :

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier la part communale. Les taux additionnels susceptibles d'être modifiés en 2016 sont donc ceux fixés par la CCSPN ainsi que par le Conseil Départemental.

Rappel des taux :

- Taxe d'habitation : 7,35 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 89,22 %

4) Subventions aux Associations :

18 associations seront subventionnées pour un montant global de 6500 €

Dans le cadre du 5^{ème} anniversaire de la Nuit Celtique, et l'organisation du concert « Soldat Louis », L'Amicale Laïque verra sa dotation sensiblement augmenter.

5) Travaux Ecole marché public

Concernant les travaux d'aménagement de l'école, il convient de passer une convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD24) pour l'assistance à la passation des marchés publics. Ainsi, l'ATD 24 s'engage à assister la commune, une convention est conclue pour une durée de 3 ans.

6) Travaux Ecole bureau de contrôle

Dans cadre de ces travaux, un bureau de contrôle technique, un bureau d'étude spécialisé dans l'assainissement ainsi qu'un coordonnateur SPS, doivent être sollicités.

7) Enquêtes publiques

Les chemins de Pezin et Buffevent sont concernés. Pour le premier nommé, il s'agit de mettre le cadastre en conformité avec la réalité du terrain, pour le second il s'agit d'un changement d'assiette qui nécessitera une enquête conjointe avec la commune de Vézac. Un commissaire enquêteur est désigné.

8) Maison d'ALLAS

Les travaux de rénovation intérieure sont dorénavant terminés, ainsi apparaissent 2 options : remettre en location ou proposer la maison à la vente.

Le conseil, après un large échange s'oriente dans un premier temps vers une mise en location de cet ensemble. Il s'agit de s'assurer de la fiabilité financière des futurs locataires. Une agence immobilière participera à cette démarche.

A moyen terme une nouvelle réflexion sera menée sur le devenir et l'affectation de cette habitation.

9) Compteurs Linky : pour ou contre ?

Pour répondre aux interrogations de nombreux habitants, le Conseil Municipal attendra les informations et les avis émanant du Conseil d'état et de l'association des Maires de France.

A priori, pour des raisons démocratiques il ne semble pas que la municipalité ou le maire aient à décider en lieu et place des usagers.

Refuser ce type de compteur ou en solliciter la pose reste une décision individuelle appartenant à chaque administré.

Pour que chacun se fasse librement son opinion (pour ou contre), la municipalité communiquera les éléments en sa possession.